

Charte de qualité environnementale bernésienne

Document établi par la commission du développement durable et des sports

juin 2008

Il s'agit d'intégrer dans les projets de l'aménagement de la Commune de Bernex les principes régissant la réalisation des «quartiers durables», dont le concept a été mis au point par l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), suite à une série d'expériences suisses et étrangères.

Il s'agit essentiellement de quartiers à mobilité douce, économes en énergie (Minergie généralisée), avec une gestion rationnelle des ressources naturelles (l'eau, sol) et mettant parallèlement l'accent sur la qualité de vie sociale.

Autrement dit, un quartier durable part de l'idée que "*d'habiter c'est bien plus que de loger*". La réalisation des "quartiers durables" permettrait de sortir de l'impasse que Genève connaît en matière d'aménagement du territoire, de sauvegarde de l'environnement, de logements et d'urbanisation.

La création d'un « quartier durable » (ou écoquartier) s'articule autour de deux axes principaux :

- a) Diminution de l'empreinte écologique ¹ (*Norme Minergie pour les nouveaux bâtiments*)

¹ *L'empreinte écologique* est l'un des nombreux *indicateurs* qui tentent de mesurer l'impact exercé sur la planète d'une personne ou d'un groupe (qui peut être une collectivité publique ou privée, une commune ou un Etat). L'empreinte écologique exprime la charge des activités humaines qui pèse sur la Planète sous forme d'espace utilisé pour l'ensemble de la consommation des personnes ou des groupes par rapport à l'espace réellement disponible. Par exemple, l'empreinte écologique d'un Suisse moyen est telle que si tous les habitants vivaient comme lui, il faudrait 2.6 Planètes pour couvrir leur consommation en ressources. Comparé à la consommation d'un Chinois, à qui une seule planète suffirait (pour le moment, car la consommation en ressources des Chinois augmente vertigineusement.). Le Global Footprint Network (www.footprintnetwork.org) établit des études comparatives de la consommation de 150 pays. Un autre site (celui du WWF) permet à chacun d'évaluer son comportement écologique et adapter son comportement de consommation afin de réduire son empreinte écologique (www.footprint.ch). Cf. Un seul monde (DDC), n° 4/Déc. 2006, p. 15

- b) *Dimension participative* afin d'établir les bases de la vie des habitants.

L'empreinte écologique

Ces deux axes réunissent 12 repères dont l'observation et l'intégration dans un projet d'aménagement aboutira à la réalisation de quartiers durables (Ecoquartiers) ².

1. Architecture bioclimatique

- Orientation des bâtiments
- Utilisation parcimonieuse du sol (prévue par ailleurs par la LaLAT - Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire)
- Choix des matériaux écologiques pour la construction
- Diversité architecturale

2. Réduction des émissions de CO₂

- Energies renouvelables
- Economie énergétique
- Mobilité douce
- Constructions passives (à très faible consommation énergétique)

3. Tendance zéro déchets

- Recyclage
- Compostage
- Réparation

4. Gestion durable de l'eau

- Economie de consommation
- Bio-épuration partout où c'est possible
- Récupération de l'eau de pluie

5. Sauvegarde de la nature

- Respect de la faune et de la flore locales
- Création de biotopes
- Assurer le réseau entre les milieux naturels

6. Agriculture de proximité

- Fermes ou coopératives de production locale
- Vente directe du producteur
- Cultures biologiques

7. Economie de proximité

- Sollicitation des ressources locales (matérielles, humaines, commerciales)
- Systèmes d'échanges locaux de biens et de services
- Favoriser la création d'entreprise

8. Mixité sociale, diversité générationnelle et fonctionnelle (habitat, travail, activités économiques)

- Responsabilisation citoyenne
- Coopératives d'habitation, locatifs libres et subventionnés, PPE
- Crèches, appartements et petites structures pour personnes âgées
- Favoriser la mixité habitat/emploi

9. Gestion participative

- Cogestion des espaces et équipements communs
- Prise de décision par consentement

10. Bien-être et qualité de vie

- espaces de créativité, de mouvement
- espaces de rencontre

11. Patrimoine, cultures et valeurs

- respect de soi, des autres, de l'environnement
 - mémoire du lieu
 - célébrations saisonnières et de différentes cultures
-

Au nom de la commission du développement durable et des sports

Le président:

Jean WIDMER

debut juin 2008